

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2492**

commune (s) : Saint Priest

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation d'actions 2011 - Participation financière

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2492**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation d'actions 2011 - Participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Saint Priest du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS d'agglomération ainsi qu'à toutes les conventions-cadre de GSUP.

La convention-cadre de GSUP pour le plateau de Bel Air à Saint Priest a défini les objectifs principaux suivants :

- l'amélioration du cadre de vie et des espaces extérieurs,
- la mise en place d'une régie de quartier,
- l'appui à la gestion de proximité de l'office Portes des Alpes Habitat,
- le développement de la participation des habitants.

La convention-cadre de GSUP pour le centre ville et Beauséjour a défini les objectifs principaux suivants :

- l'amélioration de la gestion urbaine de proximité en renforçant la cohérence et les moyens de gestion existants et futurs,
- l'amélioration du fonctionnement social des quartiers en favorisant l'implication des habitants, des personnels de proximité et du réseau associatif local dans le processus d'amélioration de la vie quotidienne,
- l'amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants,
- l'engagement des signataires de la convention à réaliser une partie des actions par des dispositifs spécifiques visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Le coût global des actions programmées en 2011 à Saint Priest s'élève à 482 042 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon de 50 547 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener sur chaque site pour l'année 2011, détaillant les montants prévisionnels et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Saint Priest pour l'année 2011,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 547 €, soit :

- 38 462 € au profit de la commune de Saint Priest,
- 6 010 € au profit de la régie Pautet, syndic de la copropriété Bellevue,
- 6 075 € au profit de la régie Centrale Immobilière, syndic de la copropriété Beauséjour.

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine, la commune de Saint Priest, la régie Pautet et la régie Centrale Immobilière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions pour les opérations engageant financièrement la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - comptes 657 341, 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 1969, selon l'échéancier suivant :

- 25 274 € en 2011,
- 25 273 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.